

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

DÉCISION DU COLLÈGE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

Décision n° 2011-C-42

du 29 septembre 2011

Modification de la décision n° 2011-C-12 du 23 mars 2011
instituant la Commission consultative Affaires prudentielles

LE COLLÈGE EN FORMATION PLÉNIÈRE

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2011-C-12 du 23 mars 2011 instituant la Commission consultative Affaires prudentielles ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1^{er}

La décision n° 2011-C-12 du 23 mars 2011 est ainsi modifiée :

À l'annexe 3, les mots : « *Madame Sophie DIDELOT* » sont remplacés par les mots : « *Madame Catherine MERITET* ».

Article 2

Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Fait à Paris le 29 septembre 2011

Le Président,

[Christian NOYER]